



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 mai 2020 à 19 h**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **12 – Orientation**

- 12.01** Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2020. (1203693002)

## **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Approuver les projets de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant 190 963 \$ aux organismes ci-après désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023). (1193581004)
- 20.02** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2020, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert. (1203581002)
- 20.03** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023). (1203581001)
- 20.04** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination dans neuf (9) immeubles du secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert au Domaine Renaissance. (1205180002)
- 20.05** Résilier deux (2) conventions de services octroyées aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Saint-Léonard durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19 et recommander au comité exécutif d'accorder une aide financière de 6 170 \$ à ces artistes et travailleurs culturels. (1203126003)
- 20.06** Résilier la convention conclue avec le Théâtre Bouches Décousues, pour le spectacle « La mère Troll », prévu à l'arrondissement les 31 mars et 1er avril 2020 et qui a été annulé en raison de la COVID-19 et accorder une aide financière de 7 085 \$ à cet organisme. (1203126004)

## **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2020. (1205057005)

**30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mars 2020. (1200512007)

## **40 – Réglementation**

**40.01** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 2020-03 - Réaménagement de terrain et modification du bâtiment commercial isolé situé au 6925, rue Jean-Talon - Lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est. (1204871011)

**40.02** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 2020-04 - Modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex isolé, situé aux 8851-8853, rue Albanel - Lot numéro 1 334 284 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est. (1204871008)

**40.03** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 2020-05 - Agrandissement du bâtiment résidentiel isolé situé au 5560, boulevard Couture - Lot numéro 1 332 362 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest. (1204871009)

## **60 – Information**

**60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2020. (1203385005)

## **MOT DU MAIRE**

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance.



**Dossier # : 1203693002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2020.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2020.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-22 15:55

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203693002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'automne 2019, l'arrondissement de Saint-Léonard a déposé un dossier de candidature pour diverses écoles dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) de la Ville de Montréal. L'arrondissement a reçu une réponse favorable pour quatre de celles-ci et les travaux devront être effectués en 2020. Parmi les écoles retenues, les écoles Victor-Lavigne et La Dauversière ont des aménagements qui devront être réalisés sur le réseau routier artériel de la Ville.

Le boulevard Couture et la rue Jean-Talon, sur lesquels sont situées ces écoles, sont des rues identifiées au réseau artériel administratif de la Ville dont la compétence relève du conseil de la ville. Il est donc proposé d'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement prenne en charge les travaux associés aux réaménagements du réseau artériel retenus dans le cadre du PSAÉ pour l'année 2020 sur son territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Puisque les interventions pour sécuriser le réseau artériel administratif relèvent du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), il est proposé que l'arrondissement de Saint-Léonard offre au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de procéder à la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagements ci-dessous :

- aménagement de saillies de trottoir sur le boulevard Couture, à l'intersection de la rue Salvaye;
- aménagement de saillies de trottoir sur la rue des Angevins, à l'intersection de la rue Jean-Talon;
- aménagement de saillies de trottoir sur la rue des Angevins, entre les rues Jean-Talon et de Lisieux, près de l'entrée arrière de l'école La Dauversière;

- construction d'un muret permanent, afin de remplacer les glissières de béton temporaire sur la rue des Angevins.

## **JUSTIFICATION**

L'ensemble des interventions proposées ont été retenues dans le cadre du PSAÉ pour l'année 2020. Ce programme, financé par la Direction de la mobilité de laquelle relève le SUM, s'adresse aux arrondissements qui désirent effectuer des travaux pour sécuriser les déplacements aux abords des écoles primaires et secondaires reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux décrits ci-dessus seront financés par la Direction de la mobilité dans le cadre du PSAÉ.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les interventions proposées visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire axé sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation. De plus, ce projet améliorera le verdissement dans l'arrondissement en procédant à la plantation d'arbres et de végétaux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de conception : mai 2020

Conception : mai-juin 2020

Octroi du contrat de construction : juin 2020

Réalisation des travaux : juillet - août 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Christianne RAIL, 16 avril 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis LAFONTAINE  
Chargé de projets - Études techniques

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-16

Jean-François MARCHAND  
C/d etudes techniques >60 000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominic POITRAS  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1193581004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant 190 963 \$ aux organismes ci-après désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière non récurrente totalisant 190 963 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) :

<b>ORGANISMES</b>	<b>PROJETS</b>	<b>AIDE FINANCIÈRE</b>
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	2 925,00 \$
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Programme Temps libre à Alphonse-Pesant	3 000,00 \$
Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la musique	4 000,00 \$
Nature-Action Québec inc.	Animation du corridor vert et nourricier	5 504,00 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	Mise en forme au parc Delorme	6 060,00 \$
Les Amis de la peinture de Saint-Léonard	Art et génération	6 543,00 \$
Naos Jeunesse: La créativité en action !	Les passerelles	7 000,00 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Nadia Misraoui	8 000,00 \$

Les YMCA du Québec	La Zone Saint-Léonard	9 000,00 \$
Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis	Alimentation sans frontière intergénérationnelle	10 000,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Les vendredis animés au local Viau-Robert	10 000,00 \$
Les Amis de la peinture de Saint-Léonard	Art-atout	10 000,00 \$
Gestion Multisports St-Léonard	La force d'une équipe	20 000,00 \$
Gestion Multisports St-Léonard	Camp de jour Multirécro RUI	20 462,00 \$
Mouvement Fraternité multi-éthnique inc.	Implication et renouveau à Viau-Robert VIII	24 427,00 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Intervention en milieu HLM	44 042,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>190 963,00 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-23 14:12

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193581004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière non récurrente totalisant 190 963 \$ aux organismes ci-après désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans, couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023, pour un montant global de 44,75 M\$. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la stratégie nationale et

- viser la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté sur les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution numéro CG19 0325 en date du du 20 juin 2019 (1198377001) - Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées.
- Résolution numéro CA19 13 0073 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 (1195180002) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant la somme de 190 962,63 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2023).
- Résolution numéro CG18 0440 en date du 23 août 2018 (1183220003) - Approuver le projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.
- Résolution numéro CA18 13 0089 en date du 3 avril 2018 (1183309006) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière totalisant la somme de 190 962,63 \$ aux organismes ci-après désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

## **DESCRIPTION**

Le montant de 190 963 \$ est réparti entre les seize (16) projets ci-dessous :  
 Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc. - Découvrir les plaisirs de la danse : 2 925 \$.  
 Projet permettant de rester en forme et de conserver une vie sociale active dans un cadre festif et amical.

Collectif Jeunesse de Saint-Léonard - Programme Temps Libre à Alphonse-Pesant : 3 000 \$.  
 Projet permettant d'amener les enfants de 5 à 12 ans à développer ou à renforcer leurs habiletés sociales dans leurs moments libres non structurés par le biais d'activités sportives extérieures.

Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc. - Mise en forme par la musique : 4 000 \$.  
 Projet favorisant le maintien de l'autonomie physique et la mise en forme chez les personnes âgées de Saint-Léonard.

Nature-Action Québec inc. - Animation du corridor vert et nourricier: 5 504 \$.

Programme d'activités visant à initier la population aux découvertes d'espaces végétalisés, à les sensibiliser à la biodiversité en milieu urbain, à entretenir des espaces de jardinages pour de l'agriculture urbaine.

Club d'âge d'or parc Delorme - Mise en forme au parc Delorme : 6 060 \$.  
Projet permettant d'offrir aux aînés la possibilité de se garder en forme par l'entremise d'un programme de mise en forme, les mercredis matin au parc Delorme.

Les Amis de la peinture de Saint-Léonard - Art et génération : 6 543 \$.  
Projet permettant de faire en sorte que l'art devienne un mode d'expression accessible et valorisant de l'estime de soi pour nos aînés, afin qu'ils s'approprient une place dans la vie culturelle de Saint-Léonard.

Naos Jeunesse - La créativité en action ! : 7 000 \$.  
Projet offrant des ateliers de créativité et d'estime personnelle pour soutenir les filles de l'école La Dauversière dans leur transition vers l'école secondaire.

Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion - Nadia Misraoui: 8 000 \$.  
Activité d'accompagnement et de référencement pour des personnes vulnérables du secteur Viau-Robert et projets de cuisines collectives.

Les YMCA du Québec - La Zone Saint-Léonard : 9 000 \$.  
Projet visant à prévenir le décrochage scolaire, à favoriser l'intégration scolaire et sociale des jeunes du secteur, tout en améliorant la sécurité collective, à l'aide du médium des technologies visuelles et numériques.

Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis - Alimentation sans frontière intergénérationnelle : 10 000 \$.  
Ateliers en sécurité alimentaire et saines habitudes de vie favorisant les échanges culinaires multiculturels et la mixité sociale.

Maison de jeunes de Saint-Léonard - Les vendredis animés au local Viau-Robert : 10 000 \$.  
Programme d'activités visant à conscientiser les jeunes, à augmenter la clientèle filles, à créer un sentiment d'appartenance et à permettre aux jeunes d'avoir une activité agréable dans le cadre du loisir.

Les Amis de la peinture de Saint-Léonard - Art-atout : 10 000 \$.  
Projet permettant de promouvoir les arts chez les personnes à limitation fonctionnelle, favorisant la mixité sociale et la valorisation des personnes exclues.

Gestion Multisports St-Léonard - La force d'une équipe : 20 000 \$.  
Projet visant à augmenter l'estime de soi des jeunes filles de 4e, 5e et 6e années de l'école Alphonse-Pesant en leur offrant plusieurs activités parascolaires et physiques.

Gestion Multisports St-Léonard - Camp de jour Multirécréo RUI : 20 462 \$.  
Projet d'un camp de jour pour les enfants de 6-12 ans de la zone défavorisée de RUI (revitalisation urbaine intégrée) durant l'été 2020 et la semaine de relâche 2021.

Mouvement Fraternité multi-ethnique inc. - Implication et renouveau à Viau-Robert : 24 427 \$.  
Projet visant à favoriser l'intégration des résidents du Domaine Renaissance, ou de proches environs: offrir des sessions de formations interactives sur différents thèmes permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la société d'accueil.

Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard - Intervention en milieu HLM : 44 042 \$.

Projet d'implantation d'une ressource en travail de milieu pour les personnes âgées, afin de rejoindre la clientèle aînée isolée et lui offrir de l'accompagnement social.

Chacun des quatorze (14) organismes signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme pour la réalisation de chaque projet.

## **JUSTIFICATION**

Dans le respect de l'entente MTESS-Ville 2018-2023, les projets soutenus visent les objectifs suivants :

- briser l'isolement social des aînés par des activités physiques et sociales;
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes vulnérables par des activités physiques et sociales;
- intervenir sur le territoire du secteur Viau-Robert ou du Domaine Renaissance, les principales zones de défavorisation de l'arrondissement depuis 2009;
- favoriser la mixité sociale;
- favoriser la sécurité alimentaire;
- intervenir en milieu sensible et accompagner les personnes vulnérables.

La somme de 190 963 \$ dédiée à l'arrondissement de Saint-Léonard a été répartie à la suite des travaux d'un comité de sélection de projets, composé de différentes institutions du territoire, et en lien avec le milieu communautaire et les actions en développement social.

La convention visée par le présent sommaire décisionnel prévoit les obligations auxquelles sont tenus les organismes en contrepartie de l'aide financière de accordée par l'arrondissement pour la réalisation du Projet de chaque organisme.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Optimiser l'offre de service en fonction des besoins, des attentes et de la capacité de payer des citoyens léonardois

Stratégie 3: Concertation optimale avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 9: Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

Action 10: Intensifier et développer les partenariats avec les organismes institutionnels et de développement économique  
et

Objectif : Favoriser la cohésion sociale et l'évolution des traits distinctifs de Saint-Léonard

Stratégie 13: Soutien aux organismes communautaires

Action 36: Analyser le soutien offert aux organismes communautaires, dans une perspective d'amélioration  
et

Stratégie 14: Soutien à la sécurité alimentaire

Action 37: Analyser et bonifier le soutien aux organismes locaux de sécurité alimentaire

Action 39: Favoriser les projets d'agriculture urbaine et la mise en commun de l'expertise citoyenne à cet égard

La Direction des loisirs, de la culture et des communications est favorable et considère qu'il

y a lieu de transmettre ce dossier d'aide financière à la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social pour que celle-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

Lors de la rencontre du 5 mars 2020, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé d'accorder une aide financière totalisant 190 963 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MTESS-Ville 2018-2023).

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dépense d'aide financière sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. La somme nécessaire à ce dossier, soit 190 963 \$, est prévue au budget du SDIS dans le cadre de l'entente administrative MTESS-Ville. Conséquemment, le dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organismes	Projets	Soutien accordé 2018	Soutien accordé 2019	Soutien recommandé 2020	Soutien MTESS/ au projet global 2020
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	2 717,50 \$	3 000,00 \$	2 925,00 \$	90 %
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Programme Temps libre à Alphonse-Pesant	projet non déposé en 2018	2 983,63 \$	3 000,00 \$	21 %
Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la musique	2 980,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	90 %
Nature-Action Québec inc.	Animation du corridor vert et nourricier	6 000,00 \$	5 025,00 \$	5 504,00 \$	85 %
Club d'âge d'or parc Delorme	Mise en forme au parc Delorme	2 500,00 \$	5 920,00 \$	6 060,00 \$	89 %

Les Amis de la peinture de Saint-Léonard	Art et génération	projet non déposé en 2018	6 543,00 \$	6 543,00 \$	89 %
Naos Jeunesse: La créativité en action !	Les passerelles	projet non déposé en 2018	projet non déposé en 2019	7 000,00 \$	89 %
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Nadia Misraoui	projet non déposé en 2018	projet non déposé en 2019	8 000,00 \$	73 %
Les YMCA du Québec	La Zone Saint-Léonard	8 000,00 \$	5 095,00 \$	9 000,00 \$	19 %
Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis	Alimentation sans frontière intergénérationnelle	projet non déposé en 2018	projet non déposé en 2019	10 000,00 \$	90%
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Les vendredis animés au local Viau-Robert	9 744,00 \$	8 873,00 \$	10 000,00 \$	65 %
Les Amis de la peinture de Saint-Léonard	Art-atout	projet non déposé en 2018	projet non déposé en 2019	10 000,00 \$	90 %
Gestion Multisports St-Léonard	La force d'une équipe	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	75 %
Gestion Multisports St-Léonard	Camp de jour Multirécro RUI	20 815,00 \$	21 037,00 \$	20 462,00 \$	88 %
Mouvement Fraternité multi-éthnique inc.	Implication et renouveau à Viau-Robert VIII	32 810,00 \$	27 107,00 \$	24 427,00 \$	90 %
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Intervention en milieu HLM	45 832,00 \$	44 042,00 \$	44 042,00 \$	90 %
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Activités des Amis des aînés	8 215,00 \$	21 715,00 \$	projet non déposé en 2020	-
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Diversité, Riche et Bon!	4 253,63 \$	non reconduit en 2019	non reconduit en 2020	-
		8 000,00 \$			-

Association haïtiano-canado-québécoise d'aide aux démunis	Brisons l'isolement des aînés		non reconduit en 2019	non reconduit en 2020	
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Aîné interculturel	8 800,00 \$	non reconduit en 2019	projet non déposé en 2020	-
Mains utiles	Matinées Coutur'elles & Ateliers Je participe dans ma communauté	6 295,50 \$	7 742,00 \$	non reconduit en 2020	-
Club Basketball St-Léonard	Esprit sain, corps sain (Mens sana, corpore sano)	4 000,00 \$	7 880,00 \$	non reconduit en 2020	-
	<b>TOTAL</b>	<b>190 962,63 \$</b>	<b>190 962,63 \$</b>	<b>190 963,00 \$</b>	

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets sélectionnés s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement désire présenter ce dossier au conseil d'arrondissement d'avril 2020, car un report engendrerait des conséquences financières pour les organisations mandataires.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptation requis.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les conventions d'aide financière se termineront le 31 mars 2021.  
Les Projets des organismes se dérouleront pour la plupart entre le mois de mai 2020 et le mois de mars 2021 au plus tard et en conformité avec le calendrier de réalisation des projets déposés à l'arrondissement.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Une évaluation de mi-étape ainsi qu'un rapport final sont requis pour chacun des projets.

Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet. Pour la plupart, le rapport final est attendu en avril 2021 au plus tard.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale  
Stéphane LAVALLÉE, Saint-Léonard

Lecture :

Stéphane LAVALLÉE, 3 mars 2020  
Aissata OUEDRAOGO, 2 mars 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny BERTRAND-GIROUX  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Karyne ST-PIERRE  
Directrice Loisirs, culture et communications

Le : 2020-02-27



**Dossier # : 1203581002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2020, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2020, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-23 13:51

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203581002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2020, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. Depuis 2008, la zone de défavorisation Viau-Robert fait l'objet, de la part du milieu communautaire et institutionnel, d'interventions spécifiques et ponctuelles sur cette portion du territoire de Saint-Léonard. Cette zone est depuis longtemps identifiée comme ayant de multiples problématiques, comme des problèmes de salubrité des logements, d'intégration des nouveaux immigrants, d'emploi, de sécurité et de délinquance et d'aménagements urbains de faible qualité. La démarche de la revitalisation urbaine intégrée (RUI), mise sur pied depuis juillet 2012, s'inscrit dans ce cadre et participe à l'amélioration des conditions de vie des résidents dans la zone de défavorisation Viau-Robert de l'arrondissement de Saint-Léonard.

La structure organisationnelle de la RUI est composée d'un Comité de gouvernance qui est sous la présidence de la conseillère madame Lili-Anne Tremblay. Ce comité a pour objectif de donner les structures et les grandes orientations, de mettre en place un cadre qui aidera à soutenir le milieu. Ce comité regroupe des institutions de Saint-Léonard, des représentants du milieu communautaire, du milieu de la santé et du milieu scolaire. Le comité se réunit environ quatre (4) fois par année.

En plus, un Comité de coordination voit à la mise en place des orientations en lien avec le plan d'action en revitalisation urbaine intégrée, détermine les actions possibles et les réalise afin d'atteindre les objectifs. Ce comité est composé d'organisations locales. Une partie du Comité de coordination prépare et assure des rencontres et des actions. Différents comités sont aussi en place selon les besoins, ils encadrent des actions ponctuelles ou proposent des stratégies d'actions.

Pour 2020, le budget de l'aide financière remise par l'arrondissement et octroyée pour soutenir les actions de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) totalise 88 368 \$, divisé en deux parties : 71 701 \$ provenant directement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal, aide financière visée par le présent dossier décisionnel, et 16 667 \$ provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aide financière visée par le dossier décisionnel numéro 1203581001. La démarche de RUI est pilotée par l'organisme Concertation Saint-Léonard.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution numéro CA19 13 0171 en date du 2 juillet 2019 (1190219016) - Approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2023).
- Résolution numéro CA19 13 0170 en date du 2 juillet 2019 (1190219017) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2019, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.
- Résolution numéro CA18 13 0232 en date du 4 septembre 2018 (1183309016) - Approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019).
- Résolution numéro CA18 13 0203 en date du 3 juillet 2018 (1183309015) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2018, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

## **DESCRIPTION**

Le Projet de l'organisme, le plan d'action RUI Viau-Robert 2020, en annexe 1 de la convention d'aide financière, prévoit notamment de consolider le modèle de gouvernance, de formaliser le Comité de coordination et de poursuivre avec les partenaires du milieu la relance de ce secteur par des actions concertées.

Pour l'année 2020, Concertation Saint-Léonard signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte pour la réalisation de son projet.

## **JUSTIFICATION**

Concertation Saint-Léonard constitue le partenaire idéal pour cette démarche de RUI, compte tenu de sa connaissance fine du milieu et de sa capacité à mobiliser divers acteurs susceptibles de contribuer à un changement sur le plan social et communautaire. La table de quartier Concertation Saint-Léonard est partenaire de l'arrondissement depuis 13 ans. Elle a démontré autant par son leadership, que par sa connaissance terrain, son expertise dans le milieu. Concertation Saint-Léonard participe régulièrement aux actions relatives au développement social et communautaire du territoire.

Concertation Saint-Léonard a déposé un bilan des actions de la zone RUI de l'année 2019 (en pièce jointe au présent sommaire décisionnel) ainsi qu'un plan d'action pour l'année 2020 (Annexe 1 de la convention d'aide financière). Ces documents seront dès la crise du Covid-19 résolue, présentés pour adoption au Comité de gouvernance. La contribution annuelle de l'arrondissement est indispensable pour assurer un développement cohérent du plan d'action, en assurant le maintien des ressources de base nécessaires à la démarche.

Le but de la convention est de prévoir les obligations auxquelles est tenu l'organisme en contrepartie de l'aide financière de 71 701 \$ accordée par l'arrondissement pour la

réalisation du Projet de l'organisme

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante :**

Objectif : Favoriser la cohésion sociale et l'évolution des traits distinctifs de Saint-Léonard

Stratégie 13 : Soutien aux organismes communautaires

Action 36: Analyser le soutien offert aux organismes communautaires, dans une perspective d'amélioration

La Direction des loisirs, de la culture et des communications est donc d'opinion que ce dossier d'aide financière devrait être soumis à la commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social pour que celle-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

Lors de la rencontre du 14 avril 2020, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé d'accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2020, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 71 701 \$ est entièrement assumée par la Ville centrale.

Les crédits budgétaires nécessaires à ce dossier sont disponibles au SDIS.

Ce dossier n'a donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En soutenant financièrement la démarche de la RUI, l'arrondissement contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie résidentiels et favorise la solidarité et la cohésion sociale sur son territoire. Les démarches de la RUI s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit « Montréal s'engage à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce financement de base permet de soutenir formellement le processus de revitalisation urbaine intégrée du site Viau-Robert. Il agira comme levier important auprès de partenaires potentiels.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptation requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La convention d'aide financière se terminera le 31 décembre 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 17 avril 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny BERTRAND-GIROUX  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-16

Hugo A BÉLANGER  
Division des sports, des loisirs et du  
développement social

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Karyne ST-PIERRE  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1203581001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-23 13:50

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203581001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des ententes administratives pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle entente administrative a été signée en 2018, à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans, couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023, pour un montant global de 44,75 M \$. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M \$.

Les projets, les initiatives et les interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de

pauvreté dans les territoires à haute concentration de pauvreté.

Pour 2020, le budget d'aide financière octroyée par l'arrondissement pour soutenir les actions de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) totalise 88 368 \$. Il est divisé en deux parties : 71 701 \$ provenant directement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal, aide financière visée par le dossier décisionnel numéro 1203581002, et 16 667 \$ provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, via l'ancienne entente MTESS-Ville, aide financière visée par le présent dossier décisionnel.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA19 13 0171 en date du 2 juillet 2019 (1190219016) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2023).

- Résolution numéro CA19 13 0170 en date du 2 juillet 2019 (1190219017) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2019, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.
- Résolution numéro CA18 13 0232 en date du 4 septembre 2018 (1183309016) - Approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019).
- Résolution numéro CG18 0440 en date du 23 août 2018 (1183220003) - Approuver le projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.
- Résolution numéro CA18 13 0203 en date du 3 juillet 2018 (1183309015) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2018, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

### **DESCRIPTION**

Le projet de l'organisme Concertation Saint-Léonard, « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur de RUI Viau-Robert », s'inscrit dans la réalisation des actions concertées et prioritaires dans le cadre de l'axe 2 du plan d'action 2020-2021 de la RUI : Vie de quartier et intégration sociale et communautaire. Pour l'année 2020, Concertation Saint-Léonard signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte pour la réalisation de son projet.

### **JUSTIFICATION**

Dans le respect de l'entente MTESS-Ville 2018-2023, les projets soutenus visent les objectifs suivants :

- briser l'isolement social des aînés par des activités physiques et sociales;
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes vulnérables par des activités physiques et sociales;
- intervenir sur le territoire du secteur Viau-Robert ou du Domaine Renaissance, les principales zones de défavorisation de l'arrondissement depuis 2009;
- favoriser la mixité sociale;
- favoriser la sécurité alimentaire;
- intervenir en milieu sensible et accompagner les personnes vulnérables.

En ce sens, le secteur Viau-Robert est depuis plusieurs années un secteur identifié comme l'un des plus défavorisés de l'arrondissement de Saint-Léonard, car il cumule un certain nombre d'indices de défavorisation. La démarche de RUI Viau-Robert s'inscrit dans une stratégie d'intervention qui favorise une approche territoriale basée sur la concertation des intervenants, l'action intersectorielle et la participation de la population.

Voici les objectifs généraux de l'axe 2 que nous retrouvons à l'intérieur du plan d'action 2020-2021 de RUI « *Vie de quartier et intégration sociale et communautaire* » qui sont en lien direct avec le projet :

- 1- Favoriser le bien être collectif;
- 2- Soutenir la population;
- 3- Encourager la mobilisation citoyenne;
- 4- Développer un sentiment d'appartenance au quartier.

Les actions principales visent l'information, le soutien, la référence auprès des résidents via le local communautaire. Le projet vise aussi à créer des moments propices aux échanges et soutenir la mobilisation des résidents et acteurs ainsi qu'à créer un milieu de vie sain et vivant.

La convention visée par le présent sommaire décisionnel prévoit les obligations auxquelles est tenu l'organisme en contrepartie de l'aide financière de 16 667 \$ accordée par l'arrondissement pour la réalisation du Projet de l'organisme.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante**

Objectif : Optimiser l'offre de service en fonction des besoins, des attentes et de la capacité de payer des citoyens léonardois

Stratégie 3 : Concertation optimale avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 9 : Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

Action 10 : Intensifier et développer les partenariats avec les organismes institutionnels et de développement économique

et

Objectif : Favoriser la cohésion sociale et l'évolution des traits distinctifs de Saint-Léonard

Stratégie 13 : Soutien aux organismes communautaires

Action 36 : Analyser le soutien offert aux organismes communautaires, dans une

perspective d'amélioration

La Direction des loisirs, de la culture et des communications est donc d'opinion que ce dossier d'aide financière devrait être soumis à la commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social pour que celle-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

Lors de la rencontre du 14 avril 2020, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé d'accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, relativement à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2018-2023).

Le SDIS certifie que le projet visé par le présent sommaire décisionnel est conforme aux balises de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le dépense d'aide financière sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. La somme nécessaire à ce dossier, soit 16 667 \$, est prévue au budget du SDIS de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente administrative MTESS-Ville. Conséquemment, le dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense est entièrement assumée à même le budget du SDIS de la Ville de Montréal.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2020	Soutien MTESS/ projet global
		2018	2019		
Concertation Saint-Léonard	<b>Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert</b>	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	13 %

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptation requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La convention d'aide financière se terminera le 31 décembre 2020.  
Le projet de l'organisme se réalisera selon le calendrier de réalisation du projet et fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport d'étape est dû le 30 septembre 2020 et un rapport est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de projet en décembre 2020 donc au plus tard le 31 janvier 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 17 avril 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny BERTRAND-GIROUX  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-17

Hugo A BÉLANGER  
Chef de division des sports, des loisirs et du développement social

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Karyne ST-PIERRE

Directrice par intérim DLCC



**Dossier # : 1205180002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination dans neuf (9) immeubles du secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert au Domaine Renaissance.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination dans neuf (9) immeubles du secteur de la RUI Viau-Robert au Domaine Renaissance pour l'année 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-23 14:37

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205180002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination dans neuf (9) immeubles du secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert au Domaine Renaissance.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis mai 2014, un agent de milieu est présent sur le terrain et il travaille à la sensibilisation et à l'accompagnement des ménages qui résident au Domaine Renaissance. Ses mandats sont établis en concertation avec les acteurs du milieu et en fonction des objectifs du plan d'action concerté du secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert. Les actions peuvent se référer soit à la lutte contre l'insalubrité, soit au relogement des locataires.

La construction des bâtiments de la coopérative d'habitation (Coopérative de solidarité Les Voisins de Viau-Robert) est déjà débutée. En prenant en considération que les chantiers ont été arrêtés à cause de la crise reliée à la COVID-19 et qu'ils reprennent graduellement leurs activités, la livraison des bâtiments de la coopérative d'habitation est prévue à l'automne 2020 ou au début d'année 2021 si la crise perdure plus longuement. Il est essentiel de garder cette ressource afin de vivre un déménagement bien préparé et adéquat pour éviter les problèmes d'insalubrité et le déménagement de la vermine vers les appartements neufs, et afin de soutenir la formation des membres de la coopérative. L'agent de milieu va établir des liens plus étroits avec la coopérative afin d'envisager un avenir sain et de renforcer les bonnes pratiques. C'est une étape cruciale et préventive.

C'est dans le but d'atteindre cet objectif que l'arrondissement de Saint-Léonard, le Service de l'habitation de la Ville de Montréal, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île et le propriétaire du Domaine Renaissance, le Groupe MACH, ont convenu de soutenir le projet en 2020, pour un montant de 5 000 \$ venant de chaque partenaire, pour un total de 20 000 \$, afin pouvoir conserver la ressource jusqu'à l'automne 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution numéro CA19 13 0107 en date du 6 mai 2019 (1195180005) - Approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination dans quatorze (14) immeubles du secteur de la RUI Viau-Robert au Domaine Renaissance.

- Résolution numéro CA18 13 0130 en date du 5 mai 2018 (1183309008) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 20 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination des quatorze (14) immeubles du secteur de la RUI au Domaine Renaissance.

## **DESCRIPTION**

Depuis des années, la salubrité des logements au Domaine Renaissance préoccupe les différents partenaires du quartier. L'opération de décontamination repose sur une préparation adéquate des logements par les locataires. En raison d'un problème de langue ou de santé, il est nécessaire d'accompagner cette population vulnérable, afin que l'opération de gestion des parasites puisse réussir.

Le Projet de l'organisme, l'agente de milieu, en annexe 1 de la convention d'aide financière, prévoit d'assurer l'accompagnement des ménages dans l'exercice de préparation des logements du Domaine Renaissance et ce, afin d'assurer un transfert des occupants, sans vermine, dans la coopérative d'habitation.

Concertation Saint-Léonard sera le mandataire de ce projet et encadrera la ressource qui accompagnera les résidents dans l'exercice de préparation des logements pour la décontamination et pour une transition sans problématique de salubrité vers la coopérative.

Pour l'année 2020, Concertation Saint-Léonard signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte pour la réalisation de son projet.

Au niveau de la Ville, pour soutenir le Projet de l'organisme, la quote-part de l'arrondissement et du Service de l'habitation de la Ville de Montréal sera de 5 000 \$. Le Service de l'habitation s'engage à verser sa part à l'arrondissement afin que celui-ci accorde l'aide financière totale de 10 000 \$ à l'organisme. En retour, le Service de l'habitation s'attend à recevoir des rapports réguliers et un bilan final des travaux effectués par l'agent de milieu.

Des rapports d'étapes, des statistiques et un bilan seront remis au comité de salubrité et aux quatre partenaires, bailleurs de fonds. Le rapport du bilan préliminaire des impacts est présenté en pièce jointe au présent sommaire.

## **JUSTIFICATION**

Depuis mai 2014, une agente de milieu est présente sur le terrain. Elle travaille à la sensibilisation et à l'accompagnement des ménages qui résident au Domaine Renaissance. Compte tenu de l'historique d'insalubrité au Domaine Renaissance, du projet de redéveloppement du site, des enjeux liés à la relocalisation des locataires, de la vulnérabilité socio-économique des locataires, de l'ampleur de la préparation demandée et de la barrière linguistique et culturelle, le travail d'accompagnement permettra de poursuivre, d'intensifier et de consolider les actions mises en place. Ce soutien financier faciliterait grandement l'encadrement, les suivis et la transmission de l'information auprès des ménages qui seront visés par la démolition future de leur logement.

La force de l'agente de milieu est de créer ou de renforcer les liens et de dénouer les obstacles rencontrés aux différentes étapes reliées à la salubrité des logements, en vue de la relocalisation des résidents dans la future coopérative. Cela permettra des échanges efficaces entre les locataires, le gestionnaire, le propriétaire et les partenaires ou l'exterminateur.

Le but de la convention est de prévoir les obligations auxquelles est tenu l'organisme en contrepartie de l'aide financière de 10 000 \$ accordée par l'arrondissement pour la réalisation du projet de l'organisme.

Concertation Saint-Léonard s'engage à poursuivre la présentation des rapports réguliers dans le cadre de ses rencontres et à fournir un rapport d'étape, un bilan final et les rapports nécessaires à toute reddition de compte au Comité action salubrité (CAS) et aux bailleurs de fonds.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante.**

Objectif : Favoriser la cohésion sociale et l'évolution des traits distinctifs de Saint-Léonard.

Stratégie 13 : Soutien aux organismes communautaires.

Action 36: Analyser le soutien offert aux organismes communautaires, dans une perspective d'amélioration.

La Direction des loisirs, de la culture et des communications est favorable et considère qu'il y a lieu de transmettre ce dossier d'aide financière à la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social pour que celle-ci fasse ses recommandations au conseil d'arrondissement.

Lors de la rencontre du 14 avril 2020, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ont recommandé d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à Concertation Saint-Léonard afin d'assurer le travail d'accompagnement dans une opération d'extermination dans neuf (9) immeubles du secteur de la RUI Viau-Robert au Domaine Renaissance. Comme la construction des bâtiments de la coopérative d'habitation (Coopérative de solidarité Les Voisins de Viau-Robert) devrait être terminée au plus tard en début d'année 2021, il s'agit du dernier soutien financier accordé par l'arrondissement pour ce travail d'accompagnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière, non récurrente, proviendra de quatre sources, soit de l'arrondissement de Saint-Léonard, du Service de l'habitation de la Ville de Montréal, de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et du propriétaire le Groupe MACH. La portion de 5 000 \$ provenant du Service de l'habitation de la Ville de Montréal sera remboursée à l'arrondissement par la Ville-centre.

- La quote-part de l'arrondissement pour ce dossier est de 5 000 \$ et sera imputée au poste budgétaire suivant :

2432 0010000 **305103 05803 61900 016491 0000**

Demande d'achat Simon : **641080**

- La quote-part du Service de l'habitation sera de 5 000 \$.

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>N° de fournisseur</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant</b>	<b>% du soutien global</b>
Concertation Saint Léonard	137008	Accompagnement lors de l'opération d'extermination	10 000 \$	50 %

Les informations comptables de chacune des unités sont jointes au dossier, dans deux interventions financières distinctes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptation requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un bilan de l'opération d'accompagnement sera produit par l'organisme Concertation Saint-Léonard et remis aux bailleurs de fonds et au comité de salubrité et apparaîtra au bilan de la RUI Viau-Robert. Les bailleurs de fonds seront cités dans chacune des publications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La convention d'aide financière se terminera le 31 décembre 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Claude LAFOND, Saint-Léonard  
Stéphanie AUGY, Service de l'habitation

Lecture :

Stéphanie AUGY, 20 avril 2020  
Marie-Claude LAFOND, 20 avril 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny BERTRAND-GIROUX  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-16

Hugo A BÉLANGER  
Chef de division des sports

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Karyne ST-PIERRE  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1203126003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division culture et bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier deux (2) conventions de services octroyées aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Saint-Léonard durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19.

IL EST RECOMMANDÉ :

De résilier deux (2) conventions de services octroyées aux artistes et travailleurs culturels (mesdames Chantal Cimon (Pla'C'Art) et Doris Brunet) pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Saint-Léonard pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19.

De recommander au comité exécutif d'accorder une aide financière de 6 170 \$ à ces artistes et travailleurs culturels représentant le montant total prévu à ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-28 18:08

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203126003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division culture et bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier deux (2) conventions de services octroyées aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Saint-Léonard durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec la COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieur et extérieur, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet.

Directement touchés par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités est reporté ou annulé.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus des artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas fragiliser ces artistes et travailleurs culturels, ceux-ci étant actuellement des personnes dans le besoin. Plusieurs sont en effet grandement affectés financièrement dû à l'absence de nouveaux contrats en matière culturelle en raison de la COVID-19.

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer l'entièreté des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture dans le cadre du « Conseil des arts de Montréal en tournée » durant cette période.

En vertu de la loi, un arrondissement ne peut octroyer de l'aide financière à une personne physique. Toutefois en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), il est possible d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler. Ce pouvoir relève de la compétence du comité exécutif en vertu de l'article 34.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et non des conseils d'arrondissement.

Pour ce faire, il faut d'une part, que le conseil d'arrondissement résilie les contrats relatifs à des spectacles et des activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Saint-Léonard durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19 et, d'autre part, il recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention. Le montant de la subvention correspond au montant total prévu à chaque convention.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement de Saint-Léonard souhaite résilier deux (2) conventions conclues avec des artistes et travailleurs culturels dont les spectacles et activités dans l'arrondissement ont été annulés pour un montant total de 6 170 \$. Il s'agit de conventions avec madame Doris Brunet pour le club de lecture (170 \$) et avec madame Chantal Cimon (Pla'C'Art) pour le spectacle « L'Hôpital des poupées » (6 000 \$). Un tableau détaillé se trouve en pièce jointe.

En contrepartie, ces personnes étant actuellement dans le besoin, puisqu'elles sont grandement affectées financièrement dû à l'absence de nouveaux contrats en matière culturelle en raison de la COVID-19, l'arrondissement recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention dont le montant correspond au montant total prévu à chacune des conventions (détails dans le tableau en pièce jointe), pour un montant total de 6 170 \$.

## **JUSTIFICATION**

Les contrats et conventions liant la Ville aux artistes et travailleurs culturels constituent des contrats de service. En conséquence, la Ville ne serait tenue que de payer les sommes dues pour les services effectivement fournis et les dépenses réellement engagées par l'artiste. Payer la totalité des sommes prévues à ces contrats ou conventions alors que les prestations n'ont pas été données par l'artiste ou le travailleur artistique équivaut à aider financièrement une personne physique. Or, le conseil d'arrondissement n'a pas un tel pouvoir de subvention.

Toutefois, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, il est possible pour le comité exécutif d'octroyer une subvention une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler. En ce qui a trait aux organismes, le conseil d'arrondissement a le pouvoir de leur octroyer des subventions, à certaines conditions, en vertu de l'article 141 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal des contributions financières accordées sera de 6170 \$.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 6170 \$, est prévu à l'arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette somme sera imputée à la clé comptable SIMON comme suit :

**Doris Brunet - 170 \$**

2432 0010000 305103 07001 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

Demande d'achat : **641659**

**Chantal Cimon (Pla'C'Art) - 6 000 \$**

2432 0010000 305103 07001 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

Demande d'achat : **641653**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le soutien la création et aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture sur son territoire. L'octroi de ces subventions permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs. Dans le cas des bibliothèques, les contractuels embauchés collaborent souvent aux différents projets depuis plusieurs années et cela permettrait d'éviter une perte d'expertise significative.

Comme la Ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à ces artistes et travailleurs culturels n'aura pas d'impact budgétaire puisque ces sommes étaient déjà engagées et prévues au budget de l'arrondissement.

Également, Il est important de garder une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La pandémie qui bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dues être annulées et il est difficile pour les artistes et travailleurs culturels d'obtenir de nouveaux contrats. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes et travailleurs culturels par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2020 : adoption par le CA et par le CE

Mai 2020 : paiement aux artistes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valerie MEDZALABANLETH  
Chef de division par intérim - Culture et bibliothèque

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-28

Karyne ST-PIERRE  
Directrice par intérim - Loisirs, culture et communications



**Dossier # : 1203126004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division culture et bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier la convention conclue avec le Théâtre Bouches Décousues, pour le spectacle « La mère Troll », prévu à l'arrondissement les 31 mars et 1er avril 2020 et qui a été annulé en raison de la COVID-19 et accorder une aide financière de 7 085 \$ à cet organisme.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De résilier la convention conclue avec le Théâtre Bouches Décousues, pour le spectacle « La mère Troll », prévu à l'arrondissement les 31 mars et 1er avril 2020 et qui a été annulé en raison de la COVID-19 et d'accorder une aide financière de 7 085 \$ à cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-28 18:09

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1203126004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division culture et bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier la convention conclue avec le Théâtre Bouches Décousues, pour le spectacle « La mère Troll », prévu à l'arrondissement les 31 mars et 1er avril 2020 et qui a été annulé en raison de la COVID-19 et accorder une aide financière de 7 085 \$ à cet organisme.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec le COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieur et extérieur, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet.

Directement touchés par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités est reporté ou annulé.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus des artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser, ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin.

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer l'entièreté des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture dans le cadre du « Conseil des arts de Montréal en tournée » durant cette période.

En vertu de l'article 141 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil arrondissement peut soutenir financièrement un organisme dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle.

Afin de pouvoir verser une subvention aux artistes et aux travailleurs culturels dont les activités ont été annulées, et qu'en conséquence les conventions doivent être résiliées, d'une part, le conseil de l'arrondissement résilie le contrat conclu avec le Théâtre Bouches Décousues relatif au spectacle « La mère Troll » qui devait être présenté à l'arrondissement

les 31 mars et 1er avril 2020 et dont les représentations ont été annulées en raison de la COVID-19 et, d'autre part, il accorde une aide financière de 7 085 \$ à cet organisme. Le montant de la subvention correspond au montant total prévu à la convention, moins les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution de la convention avant sa réalisation, s'il y a lieu.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite résilier la convention conclue avec le Théâtre Bouches Décousues relatif au spectacle « La mère Troll » qui devait être présenté à l'arrondissement les 31 mars et 1er avril 2020 et dont les représentations ont été annulées en raison de la COVID-19 pour un montant total de 7 085 \$ (tableau en pièce jointe).

En contrepartie, cet organisme étant actuellement dans une situation financière précaire, l'arrondissement lui accorde une aide financière dont le montant correspond au montant total prévu à la convention soit 7 085 \$.

### **JUSTIFICATION**

Les conventions liant la Ville aux artistes et travailleurs culturels constituent des contrats de service. En conséquence, la Ville ne serait tenue que de payer les sommes dues pour les services effectivement fournis et les dépenses réellement engagées par l'organisme. Payer la totalité des sommes prévues à cette convention alors que les prestations n'ont pas été données par l'organisme équivaut à aider financièrement un OBNL.

Toutefois, en vertu de l'article 141 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil arrondissement peut soutenir financièrement un organisme dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle. Comme cet organisme se trouve actuellement dans une situation financière précaire, l'arrondissement souhaite lui accorder cette aide financière de 7 085 \$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de la contribution financière accordée sera de 7 085 \$.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 7 085 \$, est prévu à l'arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette somme sera imputée à la clé comptable SIMON suivante :

2432 0010000 305103 07001 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

Demande d'achat : **637572**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le soutien la création et aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et la culture sur son territoire. L'octroi de cette subvention permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs.

Comme la Ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à cet organisme n'aura pas d'impact budgétaire puisque cette somme était déjà engagée et prévue au budget de l'arrondissement.

Également, Il est important de garder une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La pandémie qui bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dues être annulées et il est difficile pour les artistes et travailleurs culturels d'obtenir de nouveaux contrats. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes et travailleurs culturels par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2020 : adoption par le CA

Mai 2020 : Paiement à l'organisme

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valerie MEDZALABANLETH  
Chef de division par intérim - Culture et  
bibliothèque

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-28

Karyne ST-PIERRE  
Directrice par intérim - Loisirs, culture et  
communications



**Dossier # : 1205057005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2020.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2020.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-15 16:28

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1205057005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois de mars 2020;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois de mars 2020;
- Liste des virements de crédits pour le mois de mars 2020.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)  
Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)  
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne DAIGNEAULT  
C/d ress. fin.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-15

Sylvie A BRUNET  
Directeur des services administratifs



**Dossier # : 1200512007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mars 2020.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mars 2020.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-15 16:29

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1200512007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mars 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.

Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines prises durant la période du 1er au 31 mars 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du rapport suivant :

- Liste des mouvements de personnel approuvés pour le mois de mars 2020.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David CASTELLETTI  
Chef de division - Ressources humaines

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie A BRUNET  
Directeur des services administratifs

Le : 2020-04-15



**Dossier # : 1204871011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 2020-03 – Réaménagement de terrain et modification du bâtiment commercial isolé situé au 6925, rue Jean-Talon - Lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 avril 2020.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-03 visant le réaménagement de terrain et la modification des façades pour un bâtiment commercial isolé situé au 6925, rue Jean-Talon, lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec, dans la zone C01-06.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-22 15:55

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204871011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 2020-03 – Réaménagement de terrain et modification du bâtiment commercial isolé situé au 6925, rue Jean-Talon - Lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation, numéro 2020-15994, a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour effectuer des travaux d'aménagement intérieur et extérieur et modification des façades pour le bâtiment situé au 6925, rue Jean-Talon, dans la zone C01-06.

Cette demande de permis fait suite à la résolution numéro CA19 13 0200 (PPCMOI 2018-03/C01-06 – 6835-6875 et 6925, rue Jean-Talon), afin de permettre l'occupation d'un terrain par plus d'un bâtiment principal, dans la zone commerciale C01-06.

Plus précisément, la résolution accordant le PPCMOI, qui est entrée en vigueur le 4 septembre 2019, vise le terrain composé de la réunification projetée des lots numéros 1 125 795 et 1 125 796. Ces derniers constituent, présentement, des propriétés distinctes comprenant chacune un bâtiment principal (6835-6875, rue Jean-Talon et 6925, rue Jean-Talon) qui appartiennent au même propriétaire. Considérant que l'article 9.34 du Règlement de zonage numéro 1886, permettant l'occupation d'un terrain par plus d'un bâtiment principal, n'apparaît pas à la grille des usages et normes de la zone C01-06, l'opération de réunification des lots cités précédemment a été rendue conforme par le PPCMOI 2018-03/C01-06 (6835-6875 et 6925, rue Jean-Talon). Cette réunification des lots en une seule propriété est souhaitée par les requérants afin de créer des ouvertures dans le mur latéral du bâtiment situé au 6925, rue Jean-Talon, lequel est implanté sur sa limite latérale. En unifiant les deux (2) lots, pour ne faire qu'un (1) terrain, la limite latérale du 6925, rue Jean-Talon serait annulée, permettant d'ouvrir ce mur.

Ainsi, les modifications qui seront apportées aux murs extérieurs du bâtiment situé au 6925, rue Jean-Talon, de même que les travaux de réaménagement du terrain, font l'objet du présent plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) alors que l'article 7 de la résolution de PPCMOI numéro CA19 13 0200 prévoit que la demande de permis de transformation visant ces travaux soit assujettie à la procédure de P.I.I.A. et aux critères de la section 8.6 du Règlement de zonage numéro 1886.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution numéro CA19 13 0200 en date du 19 août 2019 (1184871004) - Adoption d'une résolution - Projet particulier PPCMOI 2018-03/C01-06 - 6835-6875 et 6925, rue Jean-Talon - Lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

## **DESCRIPTION**

### **Le milieu**

La propriété visée par la présente demande se trouve en plein coeur d'un secteur caractérisé par des bâtiments commerciaux de grandes surfaces, tout près de la limite avec l'arrondissement d'Anjou, au sud de l'autoroute métropolitaine.

### **Propriété visée**

Il s'agit de deux (2) bâtiments commerciaux sur deux (2) propriétés distinctes, lesquelles seront réunifiées pour former une seule et même propriété.

Cette dernière comprendrait les propriétés suivantes :

- lot numéro 1 125 795 sur lequel se trouve un bâtiment commercial, principalement d'un (1) étage avec une section s'élevant sur deux (2) niveaux, construit en 1974 et portant les numéros civiques 6835-6875, rue Jean-Talon;
- lot numéro 1 125 796 sur lequel se trouve un bâtiment commercial de deux (2) étages, construit en 1973 et portant le numéro civique 6925, rue Jean-Talon.

#### *6835-6875, rue Jean-Talon*

Ce bâtiment est implanté sur un lot de 17 093,6 m<sup>2</sup> (183 994 pi<sup>2</sup>) et comprend six (6) locaux commerciaux liés principalement à la vente au détail. La superficie de plancher totale s'élève à 8 320 m<sup>2</sup> (89 556 pi<sup>2</sup>). On dénombre 179 unités de stationnement extérieures, qui se trouvent surtout en cour avant donnant sur la rue Jean-Talon, équivalant à un ratio d'une (1) case de stationnement par 42 m<sup>2</sup> de superficie de plancher.

#### *6925, rue Jean-Talon*

Ce bâtiment est implanté sur un lot de 2 469,8 m<sup>2</sup> (26 584 pi<sup>2</sup>), à sa limite latérale ouest, et comprend un établissement commercial. La superficie de plancher totale s'élève à 2 150 m<sup>2</sup> (23 150 pi<sup>2</sup>). On dénombre 26 unités de stationnement extérieures, qui se trouvent en cour arrière (cour donnant sur l'autoroute métropolitaine), équivalant à un ratio d'une case de stationnement par 83 m<sup>2</sup> de superficie de plancher.

#### *Norme applicable pour le nombre minimal d'unités de stationnement requises*

Considérant le type d'usages des bâtiments visés, soit le commerce au détail, un ratio d'une case de stationnement par 60 m<sup>2</sup> de superficie de plancher est exigé (article 6.2.3.1 du Règlement de zonage numéro 1886).

### **Projet**

Les requérants désirent réunifier les deux (2) propriétés citées précédemment afin de permettre la réfection du mur latéral ouest du bâtiment situé au 6925, rue Jean-Talon, de subdiviser la superficie de plancher en plusieurs établissements commerciaux et d'optimiser l'utilisation des espaces de stationnement entre les deux (2) propriétés. Au 6925, rue Jean-Talon, les requérants ont l'intention de louer les espaces du rez-de-chaussée pour des établissements de la classe d'usages c1 et le 2<sup>e</sup> étage pour des établissements d'affaires (bureaux).

### *Propriétés réunifiées (6835-6875 et 6925, rue Jean-Talon)*

La réunification des deux (2) propriétés, en conservant les deux (2) lots visés tout en ne formant qu'un seul terrain, ferait passer la superficie du terrain à 19 563,4 m<sup>2</sup> (210 578 pi<sup>2</sup>). La superficie de plancher totale s'élèverait à 10 470 m<sup>2</sup> (112 705 pi<sup>2</sup>) pour laquelle on dénomberrait 235 cases de stationnement, alors que 177 unités sont exigées. Aussi, le bâtiment situé au 6925, rue Jean-Talon serait rendu conforme en ce qui concerne sa marge latérale par rapport au mur ouest, considérant que la limite de terrain latérale ouest serait annulée de par la réunification des propriétés.

### **Modifications apportées au bâtiment situé au 6925, rue Jean-Talon ainsi qu'au terrain composé des deux (2) lots réunifiés.**

*Réfection du mur latéral du 6925, rue Jean-Talon afin d'augmenter les ouvertures et favoriser une interface commerciale plus conviviale donnant sur le stationnement;*

Les requérants proposent de remplacer une section de briques, sur le mur latéral du bâtiment, par de larges vitrines commerciales qui offriraient un accès direct à trois (3) futurs commerces dont l'aménagement intérieur fera l'objet d'une demande de permis distincte. Ces vitrines seraient marquées par la pose d'un acrylique de couleur pâle par-dessus une section de briques.

*Ajout d'îlots de verdure en bordure de la rue Jean-Talon, devant l'entrée principale du bâtiment situé au 6925, rue Jean-Talon, devant une des entrées du bâtiment situé aux 6835-6875, rue Jean-Talon et à l'intérieur du stationnement, ainsi que l'ajout d'un trottoir permettant de circuler le long du mur latéral modifié :*

- les plans soumis pour l'analyse du P.I.I.A. respectent les superficies et la localisation des espaces de verdissement à ajouter, tel que requis par les conditions de la résolution de PPCMOI numéro CA19 13 0200.

*Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique (ou hybride)*

Tel que requis par la résolution de PPCMOI numéro CA19 13 0200, une borne serait installée près de l'entrée principale du bâtiment et de sa façade.

*Plantation de treize (13) arbres*

Les requérants proposent neuf (9) arbres en cour avant donnant sur le rue Jean-Talon et quatre (4) en cour arrière donnant sur le boulevard Métropolitain. Au total, le projet compterait :

- 1 amelanquier grandiflora;
- 3 lilas japonais;
- 9 « shademaster honey locus ».

*Unités de stationnement*

Afin d'optimiser l'espace extérieur disponible, la disposition des unités de stationnement est revue. Ce faisant, le nombre d'unités, sur l'ensemble du terrain, passerait de 205 à 235, incluant dix (10) unités pour personnes à mobilité réduite.

### **Le règlement**

Les modifications apportées au bâtiment sont analysées en fonction des critères de l'article 8.6 du Règlement de zonage numéro 1886, tel que requis en fonction de l'article 7 de la résolution numéro CA19 13 0200, alors que l'aménagement du terrain doit respecter les conditions édictées à cette même résolution (borne de recharge, superficies verdies, etc.).

## **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, la DAUSE émet un **avis favorable**, quant à la présente demande et ce, considérant les éléments suivants :

- le revêtement léger, comme l'acrylique, est présent sur plusieurs bâtiments commerciaux avoisinants afin de marquer les sections d'affichage ainsi que les vitrines commerciales;
- la couleur de l'acrylique s'intègre bien à la brique existante et est semblable à la couleur employée sur les bâtiments commerciaux avoisinants;
- le traitement de l'entrée est semblable au traitement accordé à l'entrée des bâtiments adjacents et est de plain-pied;
- le projet respecte les conditions imposées dans la résolution numéro CA19 13 200 (borne de recharge pour véhicules électriques, surface de verdissement, arbres à planter).

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante :**

Objectif : Protéger les caractéristiques qui font la renommée de Saint-Léonard comme milieu de vie vert et attrayant

Stratégie 11 : Fleurissement, verdissement et propreté du territoire

Action 33 : Intensifier le verdissement du territoire au sud de l'autoroute Métropolitaine

et

### **Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques liés aux changements climatiques

Stratégie 21 : Réduction des impacts dus aux chaleurs extrêmes, aux îlots de chaleur et aux grands vents

Action 59 : Développer une culture de valorisation de l'arbre auprès des citoyens et promouvoir les bonnes pratiques d'entretien

Action 61 : Sensibiliser les résidents aux pratiques favorisant la réduction des îlots de chaleur

En conséquence, il y aurait lieu de transmettre le P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

Le P.I.I.A. a été présenté le 8 avril 2020 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet prévoit l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques (ou

hybrides) et contribue à augmenter le verdissement dans un secteur comportant très peu d'espaces verts.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886  
Résolution numéro CA19 13 0200 en date du 19 août 2019

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jason JALBERT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-15

Marie-Claude LAFOND  
Chef de division urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne COUTURE

Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1204871008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 2020-04 – Modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex isolé, situé aux 8851-8853, rue Albanel - Lot numéro 1 334 284 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Est.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 avril 2020.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-04 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 8851-8853, rue Albanel, lot numéro 1 334 284 du cadastre du Québec, dans la zone H11-07.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-22 15:57

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204871008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 2020-04 – Modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex isolé, situé aux 8851-8853, rue Albanel - Lot numéro 1 334 284 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard -Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation numéro 2020-15976 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour la modification de la façade d'un bâtiment multiplex isolé, situé aux 8851-8853, rue Albanel, dans la zone H11-07.

En vertu de l'article 8.5 du Règlement de zonage numéro 1886, une demande portant sur une modification à la façade d'un bâtiment résidentiel multiplex (classe d'usage h2) est soumise à la procédure relative à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Le milieu**

Le bâtiment visé par le présent P.I.I.A. est implanté sur la rue Albanel, entre le boulevard Lavoisier et la rue de Milly, en face du parc Ferland, dans la zone H11-07, laquelle ne permet que les usages de la classe d'usages h2 (multiplex de 2 à 5 logements) jumelé ou isolé. Le voisinage est donc caractérisé par la présence de bâtiments multiplex, principalement jumelés, qui s'élèvent sur deux (2) étages. Ces derniers forment un cadre bâti offrant une typologie commune autour des caractéristiques suivantes :

- toiture plate (avec avant-toit plat);
- revêtement de briques pâles comportant des insertions de pierres aux coins de la façade;
- galerie de béton couvrant une largeur importante de la façade;
- entrée véhiculaire en pente descendante vers le bâtiment, avec garage simple ou double au niveau du sous-sol.

### **La propriété visée**

La propriété est constituée d'un terrain de 453,6 m<sup>2</sup>, sur lequel se trouve un bâtiment de deux (2) étages, comprenant trois (3) unités d'habitation, construit en 1974. Ce dernier a fait l'objet de deux (2) permis, émis en 2019. En effet, le permis d'agrandissement numéro 2019-30248 visait à agrandir le bâtiment, en cour arrière, sur deux (2) étages, sans modifier la forme de la toiture. Parallèlement à ce dernier, le permis de transformation numéro 2019-30249 consistait à modifier la galerie, agrandir les ouvertures et remplacer la brique de la façade.

Bien que la façade ait été modifiée suite à ces permis, la forme du bâtiment, dont la toiture, demeure caractéristique des bâtiments avoisinants.

### **Le projet**

Suivant ces travaux de 2019, les requérants désirent maintenant modifier la forme de la toiture. En effet, les travaux prévus feraient en sorte de remplacer la toiture plate, existante, par une nouvelle toiture en pente qui comporterait quatre (4) versants. Cette dernière aurait des pentes de 4:12.

### **Le règlement**

Puisque les travaux proposés consistent en une modification de la façade d'un bâtiment résidentiel multiplex, le projet doit répondre aux objectifs et critères énumérés à l'article 8.5.2 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

## **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, la DAUSE émet un **avis favorable** quant à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- bien que le projet consiste à transformer la toiture plate en toiture à quatre (4) versants, ce qui n'est pas semblable aux bâtiments existants à proximité qui ont des toitures plates, cette transformation n'a pas d'incidence sur le traitement de l'entrée qui demeure semblable au traitement accordé à l'entrée des bâtiments existants à proximité;
- en résumé, les critères applicables ne visent pas la forme de la toiture pour un bâtiment isolé. La forme de la toiture aurait toutefois été analysée sur un bâtiment jumelé.

En conséquence, il y aurait lieu de transmettre ce P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

Le P.I.I.A. a été présenté le 8 avril 2020 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jason JALBERT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-15

Marie-Claude LAFOND  
Chef de division urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1204871009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 2020-05 – Agrandissement du bâtiment résidentiel isolé situé au 5560, boulevard Couture - Lot numéro 1 332 362 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 avril 2020.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-05 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel isolé situé au 5560, boulevard Couture, lot numéro 1 332 362 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-22 15:56

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204871009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 2020-05 – Agrandissement du bâtiment résidentiel isolé situé au 5560, boulevard Couture - Lot numéro 1 332 362 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis d'agrandissement numéro 2020-16010 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour effectuer des travaux d'agrandissement du bâtiment résidentiel isolé, situé au 5560, boulevard Couture, dans la zone H09-13.

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, l'agrandissement de ce bâtiment est soumis à la procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Le milieu**

La propriété visée se trouve en zone résidentielle ne permettant que les maisons unifamiliales isolées, entre les rues Grandbois et Puyseaux. Le secteur environnant est caractérisé par la présence de maisons unifamiliales d'un (1) étage, comportant des toits à versants et recouvertes, principalement, de briques avec des insertions de pierres. Quelques-uns des bâtiments du secteur, s'élevant sur un (1) étage, ont des garages ou des abris d'auto, attenants au bâtiment, qui sont implantés à la limite de propriété latérale.

Enfin, la propriété est située dans le secteur de la COOP et dans l'ensemble urbain d'intérêt, identifié à la cédule « F » du Règlement de zonage numéro 1886, ainsi qu'à la carte 12 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029). Ce faisant, il n'est pas permis d'aménager un garage au sous-sol et la voie d'accès est limitée à une largeur de 6 mètres depuis novembre 2016.

**La propriété visée**

Il s'agit d'un bâtiment résidentiel unifamilial, isolé, en forme de « L » lequel a une implantation au sol de 117,3 m<sup>2</sup>. Il a été construit en 1960 et a fait l'objet du permis de

transformation numéro 2008-25607 visant à créer une chambre froide en cour avant (24'-6" x 13'-6"). Il est recouvert de pierres grises dont le modèle ne correspond pas aux matériaux de revêtement d'origine des bâtiments de la COOP.

### **Le projet**

Les requérants désirent agrandir le bâtiment existant pour ajouter un garage, en cour latérale, sur un (1) étage, à la limite latérale sud du terrain.

En résumé, les requérants prévoient ajouter un garage, d'un (1) étage, adossé au volume principal du bâtiment, dans une section de la cour latérale qui est actuellement recouverte d'asphalte. Cet agrandissement aurait une superficie de plancher de 40,5 m<sup>2</sup> (4,26 mètres x 9,5 mètres), permettant de stationner un véhicule, et serait recouvert de la même pierre que sur la façade existante. Un sentier piéton serait aménagé, lequel permettrait d'accéder à une porte sur un mur perpendiculaire à celui de la porte de garage. Le reste du terrain ne serait pas touché d'après les plans transmis au présent P.I.I.A.

### **Arbre**

L'implantation du garage n'aurait pas d'incidence sur l'arbre public se trouvant devant une partie de terrain, en cour avant, qui ne sera pas modifiée, ni excavée. En fait, l'agrandissement se trouverait à plus de 25 pieds du tronc de l'arbre.

### **Le règlement**

Puisque les travaux proposés consistent en l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial, dans le secteur de la COOP, le projet doit répondre aux objectifs et critères énumérés à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

## **JUSTIFICATION**

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, la DAUSE émet un **avis favorable** quant à la présente demande et ce, considérant les éléments suivants :

- bien qu'un des critères de P.I.I.A. encourage les toitures à plus de deux (2) versants, la présente proposition, respecte les caractéristiques du bâtiment existant qui n'a que deux (2) versants. En effet, une toiture à plus de deux (2) versants n'aurait pas été bien intégrée au reste du bâtiment;
- le volume ajouté est bien intégré au reste du bâtiment;
- l'agrandissement serait implanté dans une section de la cour latérale sud qui est recouverte d'asphalte, ne réduisant pas les surfaces gazonnées ou verdies;
- la proposition accentue la modulation volumétrique du bâtiment, ce qui est souhaitable;
- le revêtement extérieur de l'agrandissement serait semblable à celui qui se trouve sur la façade existante;
- on retrouve, dans le secteur, quelques exemples de bâtiments d'un (1) étage ayant un garage ou un abri d'auto implanté à la limite latérale.

## **PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD**

**Ce dossier s'inscrit dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable :**

Objectif : Retenir les résidents actuels et attirer de nouveaux citoyens

Stratégie 16 : En favorisant une offre d'habitation plus alignée avec les besoins

Action 47 : Évaluer et renforcer l'offre en logements locatifs abordables

En conséquence, il y aurait lieu de transmettre ce P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

Le P.I.I.A. a été présenté le 8 avril 2020 au comité consultatif d'urbanisme. La recommandation de ce comité est jointe en note additionnelle au présent dossier décisionnel.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jason JALBERT

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Claude LAFOND

Le : 2020-04-15

Conseiller en aménagement

Chef de division urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des services  
aux entreprises



**Dossier # : 1203385005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2020.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2020.

**Signé par** Steve BEAUDOIN **Le** 2020-04-14 14:42

**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

---

Directeur d'arrondissement  
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1203385005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2020.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2020.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LAFOND  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-04-14

Johanne COUTURE  
Directrice - Aménagement urbain et des  
services aux entreprises